

Journal de Gien, 12 mars 2015

RÉPONSE DU SÉNATEUR JEAN-PIERRE SUEUR (PS)

« Aux esprits chagrins... »

■ A propos des élections départementales, le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) adresse une réponse aux « esprits chagrins » que l'égalité et la parité semblent contrarier. »

« Je ne comprends pas que, presque chaque jour [...] des esprits chagrins s'en prennent à la récente réforme du scrutin départemental. En effet, cette réforme met en œuvre, de manière très claire, deux principes : l'égalité et la parité... »

« [...] Il y a trois points très positifs dans cette réforme. »

« Le premier, c'est que dans chaque département, tous les cantons compte-

ront un nombre d'habitants qui sera du même ordre. Or, jusqu'à ce jour, dans le Loiret, il y a des cantons sept fois plus peuplés que d'autres. C'est-à-dire que la voix de certains électeurs compte sept fois plus... Ou sept fois moins que celle d'autres électeurs. [...] En quoi cela est-il justifiable ? »

« Second point positif : la parité. [...] Elle est déjà en vigueur dans les conseils régionaux et les conseils municipaux des communes de plus de mille habitants. En quoi est-ce contestable ? Qui, d'ailleurs, s'en plaint ? Les femmes sont aujourd'hui sous-re-

présentées dans les conseils généraux. Dans le futur conseil départemental du Loiret, il y aura dès le 29 mars prochain autant de femmes que d'hommes. Comment certains peuvent-ils encore prétendre qu'il s'agit d'une régression ? »

« Enfin, troisième point positif : le conseil général s'appellera désormais conseil départemental. Ce sera plus simple, plus clair, plus lisible. Je suis persuadé qu'on ne reviendra sur aucun de ces trois changements. Alors il serait aussi bien que les esprits chagrins cessent de ronchonner pour des raisons très conjoncturelles. »